

Division Maladies transmissibles, le 7 mars 2020

Épidémie de COVID-19 : recommandations concernant le port de masques de protection

En raison de la propagation mondiale du SARS-CoV-2, les masques de protection (masques d'hygiène et masques de protection respiratoire FFP2/3) sont difficilement disponibles voire indisponibles dans le commerce. Il importe donc d'utiliser ces masques de manière adéquate. Ils doivent servir avant tout à protéger, d'une part, le personnel de santé qui traite les patients et, d'autre part, les personnes particulièrement vulnérables.

Le port d'un masque d'hygiène est recommandé pour les personnes et les situations suivantes :

- Personnel de santé
 - directement exposé en examinant ou en soignant des patients atteints de symptômes respiratoires (toux et/ou fièvre), ce qui inclut aussi les prélèvements effectués dans le nez et le pharynx pour la détection du SARS-CoV-2;
 - qui examine ou soigne des personnes particulièrement à risque sans pouvoir se tenir à une distance d'au moins deux mètres de ces patients
- Les personnes souffrant de symptômes et dont l'infection au SARS-CoV-2 a été confirmée en laboratoire,
 - o si elles ne peuvent pas se tenir à une distance d'au moins deux mètres des autres personnes à la maison ;
 - o si elle doivent sortir de chez elles (par ex. pour une consultation médicale)
- Le personnel des pharmacies
 - o lorsqu'il examine / vaccine, entre autres, des personnes particulièrement à risque

Le port d'un masque de protection FFP2/3 est recommandé pour les personnes et les situations suivantes :

 Personnel médical hospitalier directement exposé lors d'activités comportant un grand risque de formation d'aérosols (par ex. bronchoscopie).

L'OFSP ne recommande pas aux personnes en bonne santé de porter de masques d'hygiène (masques chirurgicaux, masques OP) dans l'espace public

Pour la population, la mesure la plus importante et la plus efficace pour se protéger et pour protéger les autres contre une contamination par des agents pathogènes provoquant des infections respiratoires consiste à respecter les règles d'hygiène et de conduite prescrites. « Voici comment nous protéger »

Il n'a pas été prouvé de manière suffisante que le port d'un masque d'hygiène dans l'espace public permette de réduire notablement le risque d'une contamination pour une personne en bonne santé. Au contraire, porter un masque peut donner un faux sentiment de sécurité.

Cela vaut également pour les policiers, les douaniers, etc. ainsi que pour tous ceux qui ne sont pas en contact étroit avec des personnes particulièrement vulnérables ou avec des malades.

Utilisation correcte des masques d'hygiène

- Mettre avec précaution le masque de manière à couvrir le nez et la bouche, puis le serrer afin qu'il épouse bien le visage.
- Ne plus toucher le masque après l'avoir mis. Après chaque contact avec un masque d'hygiène usagé, par exemple en l'enlevant, se laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec un produit désinfectant.
- Un masque d'hygiène peut être porté au moins pendant 2 à 4 heures (au maximum 8 heures), même si l'intérieur est humide.
- Le remplacer ensuite par un nouveau masque propre et sec.
- Les masques d'hygiène jetables ne doivent pas être réutilisés.

Une fois utilisé, jeter les masques tout de suite après l'avoir enlevé.